



Versement 1599 W 1-26

Identification :

Intitulé/ Analyse : Arrêtés préfectoraux

Dates extrêmes : 2009 - 2010

Importance matérielle : 2,80 m

Contexte

Service producteur : Service des ressources humaines, des moyens et de la logistique / Bureau des relations avec les usagers et les services

Service versant : Préfecture de l'Aube

N° d'entrée du versement : 56345 et 56739

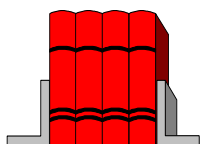
Date d'entrée du versement : 20/04/2010 et 27/09/2011

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 14 février 2014



Présentation

Présentation du contenu du versement

Ce versement est composé de la collection des minutes des arrêtés préfectoraux des années 2009 et 2010. Cette collection étant partielle, les arrêtés manquant sont signalés dans les boîtes au début de chaque groupe de côte.

Les arrêtés sont classés par année puis par ordre numérique croissant.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

La collection complète des arrêtés du Préfet de l'Aube est constituée comme suit :

- 4 K 1-1017 : Arrêtés des préfets et sous-préfets de l'Aube (1799-1939)
- 1 W 1-662 : Arrêtés préfectoraux (1940-1964)
- 309 W 1-431 : Arrêtés préfectoraux (1965-1979)
- 1123 W 1-24 : Arrêtés préfectoraux (1980-1989)
- 1135 W 1-60 : Arrêtés préfectoraux (1990-1992)
- 1102 W 1-83 : Arrêtés préfectoraux, copies (1992)
- 1171 W 1-38 : Registres récapitulatifs des arrêtés (1978-1986), arrêtés préfectoraux (1993)
- 1180 W 1-42 : Arrêtés préfectoraux (1994)
- 1218 W 1-35 : Arrêtés préfectoraux (1995)
- 1439 W 1-185 : Arrêtés préfectoraux (1996-1999)
- 1483 W 1-62 : Arrêtés préfectoraux (2000-2002)
- 1500 W 1-64 : Arrêtés préfectoraux (2007-2008), registres des arrêtés (1956-2005)
- 1510 W 1-205 : Arrêtés préfectoraux (2003-2006)



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.

Arrêtés préfectoraux (2009-2010)

1599 W 1 - 14	Arrêtés préfectoraux. Année 2009	2009
1599 W 1	N° 09-0016 (06/01/2009) à 09-0313 (05/02/2009)	2009
1599 W 2	N° 09-0315 (05/02/2009) à 09-0644 (04/03/2009)	2009
1599 W 3	N° 09-0645 (03/03/2009) à 09-0995 (01/04/2009)	2009
1599 W 4	N° 09-1003 (01/04/2009) à 09-1239 (29/04/2009)	2009
1599 W 5	N° 09-1241 (29/04/2009) à 09-1577 (03/06/2009)	2009
1599 W 6	N° 09-1578 (03/06/2009) à 09-1828 (16/06/2009)	2009
1599 W 7	N° 09-1829 (19/06/2009) à 09-2082 (03/07/2009)	2009
1599 W 8	N° 09-2083 (03/07/2009) à 09-2400 (11/08/2009)	2009
1599 W 9	N° 09-2401 (11/08/2009) à 09-2623 (07/09/2009)	2009
1599 W 10	N° 09-2624 (07/09/2009) à 09-2931 (06/10/2009)	2009
1599 W 11	N° 09-2932 (06/10/2009) à 09-3198 (30/10/2009)	2009
1599 W 12	N° 09-3199 (30/10/2009) à 09-3493 (23/11/2009)	2009
1599 W 13	N° 09-3494 (23/11/2009) à 09-3728 (01/12/2009)	2009
1599 W 14	N° 09-3729 (01/12/2009) à 09-3973 (01/12/2009)	2009
1599 W 15 - 26	Arrêtés préfectoraux. Année 2010	2010
1599 W 15	N° 10-0003 (04/01/2010) à 10-0290 (03/02/2010)	2010
1599 W 16	N° 10-0291 (03/02/2010) à 10-0599 (11/03/2010)	2010
1599 W 17	N° 10-0600 (11/03/2010) à 10-0950 (14/04/2010)	2010
1599 W 18	N° 10-0951 (14/04/2010) à 10-1220 (10/05/2010)	2010
1599 W 19	N° 10-1221 (10/05/2010) à 10-1600 (08/06/2010)	2010
1599 W 20	N° 10-1601 (08/06/2010) à 10-1964 (22/06/2010)	

		2010
1599 W 21	N° 10-1965 (21/06/2010) à 10-2240 (09/07/2010)	
		2010
1599 W 22	N° 10-2241 (09/07/2010) à 10-2550 (12/08/2010)	
		2010
1599 W 23	N° 10-2251 (12/08/2010) à 10-2942 (22/09/2010)	
		2010
1599 W 24	N° 10-2943 (13/09/2010) à 10-3340 (28/10/2010)	
		2010
1599 W 25	N° 10-3341 (28/10/2010) à 10-3690 (06/12/2010)	
		2010
1599 W 26	N° 10-3691 (06/12/2010) à 10-3962 (31/12/2010)	
		2010